



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU BAIL D'HABITATION
SIS 3 ALLEE AUBERT CONSENTI AVEC LA
FAMILLE ZAKOUR**

**DÉCISION N° DM-22-354
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

VU le bail d'habitation daté du 31 août 2022, consenti avec la famille ZAKOUR, concernant le logement sis 3 Allée Aubert, à compter du 1^{er} septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il convient, compte tenu de l'absence d'intervention d'une entreprise extérieure pour l'entretien des parties communes, de baisser le montant des charges provisionnels au titre de la première année;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1, baissant à 50 euros (cinquante euros), le montant des charges mensuels provisionnels au titre de la première année, à compter du 1^{er} octobre 2022.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220923-lmc1H10116H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/09/2022 Date de Publication : 23/09/2022
--